

Cercle Condorcet de Paris La Lettre

<http://cercle-condorcet-de-paris.org>

lettre n°45 novembre 2018

Édito

Il y a cent ans se terminait la première guerre mondiale. Allégresse chez les vainqueurs et soulagement pour les deux camps. En 2018, la France est devenue championne du monde de football pour la seconde fois. Il n'y a certes pas de commune mesure. Et pourtant, ce furent en France deux moments de célébration populaire de liberté et de fraternité. Et peut-être surtout, d'égalité : car en ces moments, chaque citoyen est réellement égal aux autres en partageant un même bien, une victoire. Dans le premier cas elle était chèrement payée. Dans le second cas, elle est arrivée comme un cadeau. Mais, comme disait Victor Hugo : « chacun en a sa part et tous l'ont tout entier ».

Nous vivons dans un monde où, certes, le bien-être est supérieur pour beaucoup à ce qu'en avaient nos ancêtres il y a cent ans, mais les inégalités s'accroissent de nouveau. L'avenir paraît moins radieux, plombé par les incertitudes

d'un monde où les concurrences s'exacerbent, les égoïsmes se creusent, minant partout l'esprit démocratique.

Que le président d'Amazon voie sa fortune augmenter de 9 milliards de dollars le jour suivant les élections de mid-term, témoigne de la réduction de cet « esprit » aux fluctuations financières. Doit-on s'étonner que devant une certaine impuissance des dirigeants politiques face aux pouvoirs économiques, de nombreux peuples se laissent tenter par des solutions autoritaires ? Même l'Europe, construite depuis 60 ans sur des principes démocratiques voit ceux-ci battus en brèche à l'issue d'élections nationales.

La démocratie serait-elle en danger ? La question nous semble posée, d'autant plus que les « impératifs » du changement climatique et l'urgence des mesures à prendre, s'accommodent encore mal des décisions prises par des procédures délibératives.

Nous ferons de ces questions le thème de notre seconde biennale de Condorcet en 2019. Nul doute que le principe d'égalité en sera un marqueur fort.

En attendant, nous poursuivons nos débats sur des sujets au cœur de la société française, la protection sociale et son avenir, la laïcité et l'échange des convictions, le bilan d'une année économique de la présidence Macron ou encore l'ambiguïté et les dangers du protectionnisme de Trump et des discours populistes.

Sommaire

Édito

par Bernard Wolfer p.1

Plénière du 11 juin 2018

Un an de présidence d'Emmanuel Macron.
par Patrick Artus p. 3

Plénière du 11 octobre 2018

La protection sociale, un enjeu des réformes
par Michel Yahiel p. 5

Tribune libre

Donald Trump, un allié inattendu pour la gauche de rupture...
par Robert Bistolfi p. 7

Plénière du 28 mai 2018

Pourquoi promouvoir le néologisme interconvictionnalité ?
par Philippe Lazar p. 10

Hommage à Antoine Sfeir
p. 12

Bernard Wolfer, Président

UN AN DE PRESIDENCE D'EMMANUEL MACRON

Patrick Artus¹

L'analyse de la première année de Présidence d'Emmanuel Macron a été effectuée selon 4 axes :

- *Les problèmes centraux de la France quand Emmanuel Macron est élu*
- *Le Macronisme existe-t-il : une ligne théorique ?*
- *Les risques d'échec*
- *L'Europe : quelle évolution ?*

• Les problèmes de la France lors de l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir

La situation de la France en 2017 présente plusieurs aspects négatifs :

- Une faible compétence de la population active. La qualification de la population active française est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Ceci freine la modernisation des entreprises et induit un taux d'emploi faible et un fort taux de chômage. Cette situation s'explique en partie le déficit extérieur de la France.

- Une faible modernisation du capital.

Comparativement, la France emploie 2 fois moins de robots que l'Allemagne et 4 fois moins que la Corée. L'investissement en TIC et robots est de 0,7% du PIB en France contre 1,5% en zone Euro hors France. Des chefs d'entreprises notamment dans les PME mettent en avant la faible qualification de leurs collaborateurs pour expliquer l'impossibilité d'investir dans des robots.

- Un taux d'emploi très faible. Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 65% en France contre environ 75% en Allemagne, en Suède, au Japon ou au Royaume-Uni. Le problème porte sur l'emploi des plus de 55 ans et surtout des plus de 60 ans.

- Ce faible taux d'emploi induit en France une pauvreté a priori plus forte qu'en Allemagne qui a

fait le choix in fine gagnant de créer un système avec des travailleurs pauvres plutôt que de laisser ces personnes au chômage. En France, les ménages pauvres sont souvent des ménages monoparentaux ou à un seul revenu alors qu'en Allemagne beaucoup de ménages cumulent deux revenus (fussent-ils faibles).

- Avant redistribution, les inégalités de revenus en France sont les plus élevées de l'OCDE. Après redistribution, la France est parmi les pays les moins inégaux. Ceci implique une forte pression fiscale notamment sur les entreprises, ce qui freine les créations d'emploi.

- Enfin, la France possède un marché du travail dual avec des individus protégés et d'autres qui sont fortement précarisés. Lors des crises, les individus protégés s'en sortent et les autres perdent leur emploi. Lors des reprises et des phases hautes des cycles, les individus protégés en profitent pour obtenir des hausses de salaires et les entreprises embauchent peu.

Ces points négatifs expliquent le niveau élevé du chômage résiduel, même en période faste, ainsi qu'un fort déficit extérieur et des inégalités de plus en plus difficiles à gérer.

• Le macronisme existe t-il ?

L'axe principal de la politique d'Emmanuel Macron est d'augmenter le taux d'emploi de la France via une batterie de mesures déjà prises ou envisagées qui seront efficaces selon des horizons de temps différents : flexibilisation du marché du travail, réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, baisse de la fiscalité du capital. En outre, il va essayer de remettre en question les rentes et les monopoles avec une vision Schumpétérienne de l'évolution de l'économie (d'où l'accent mis en faveur des start-up). Il est à noter que les start-up ne créent qu'un nombre limité d'emplois. Les emplois liés aux NTIC ne représentent que 3,5% du total aux USA (même en

¹- Patrick Artus est Directeur de la Recherche et des études économiques de NATIXIS et Professeur associé à L'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

incluant les GAFA) et 2,7% en France. En outre, 90% des start-up en France échouent lors de leur première année d'existence.

Emmanuel Macron veut réaliser un maximum de réformes rapidement pour accroître la productivité et l'investissement. Il espère ainsi faire passer la croissance potentielle de la France de 1,2% actuellement à 1,5% avant la fin du quinquennat. Son but est d'augmenter la croissance via l'accroissement du taux d'emploi et non via des augmentations de salaires notamment en faveur des salariés protégés ou insiders.

Ceci crée un malentendu avec certains Français qui espéraient des augmentations de pouvoir d'achat en parallèle de la suppression ou de la baisse des impôts payés par les plus riches (ISF, flat tax sur les revenus du capital, exit tax). Cette situation conduit certains à le caractériser comme le Président des riches.

• Quels risques d'échec ?

Les réformes seront-elles à la hauteur de la complexité des problèmes ?

Des réformes importantes sont en cours :

- La formation professionnelle concentre de nombreuses critiques : inadaptée, elle ne profite pas assez aux chômeurs, des inefficacités importantes existent dans son fonctionnement. Les fondements de la réforme sont bons : liens apprentissage / éducation professionnelle, certification des formations, orientation vers les chômeurs. Toutefois, avec 18% des jeunes de 15 à 29 ans (soit environ 2 millions de personnes) déscolarisés, sans formation et sans emploi, le plan prévu sera-t-il suffisant ?

- Matteo Renzi a lancé une grande réforme du marché du travail italien (qui était plus rigide que le marché Français) en 2014. Les effets de cette réforme en 2018 sont très faibles.

- Enfin, certaines réformes fiscales (comme la baisse des cotisations sociales des entreprises) ont souvent un effet avéré sur le chômage. Pour d'autres baisses d'impôts (baisse de l'impôt sur les sociétés, flat tax à 30% sur les revenus du capital), l'effet est beaucoup moins évident.

La croissance pourrait aussi baisser. La France a bénéficié en 2017 d'un taux de croissance élevé de 2,2% grâce aux réformes passées et à « l'alignement des planètes » (prix du pétrole modéré, dollar vigoureux, taux d'intérêt faibles) voire grâce à un effet de rattrapage. En 2018, le gouvernement prévoyait une croissance de 2% qui risque fort de n'être que de 1,7% avec une légère décrue en 2019. Ces chiffres sont supérieurs à la croissance potentielle de long terme de la France (environ 1,25%).

Plusieurs facteurs d'incertitude pourraient amenuiser la croissance Française :

- Le prix du baril de pétrole a doublé en un an (80\$ vs 40\$) ce qui représente une ponction de 0,5% sur la croissance.

- Les incertitudes géopolitiques notamment en liaison avec les foucades de Monsieur Trump (Rusal a été mis en faillite à la suite de sanctions américaines, ZTE est passée près de la liquidation, une guerre commerciale entre les USA et l'Europe ne serait pas sans conséquences. Les sanctions contre l'Iran pénalisent des firmes françaises.

- Des grands pays (USA, Chine, émergents) pourraient voir leur taux de croissance baisser après une longue phase de hausse car ils sont proches du plein emploi.

- De nombreuses entreprises françaises signalent des difficultés pour embaucher des collaborateurs bien formés malgré un taux de chômage de 8,9%. Cette baisse de la croissance pourrait nous ramener à la situation italienne où les faibles effets de la réforme du marché du travail trouvent partiellement leur origine dans la faible croissance.

Actuellement, on ne parle plus des finances publiques à cause des taux d'intérêts bas et de la baisse (liée à la croissance retrouvée) des déficits publics.

Toutefois, sans nouvelle baisse de ces dépenses et avec une stabilisation du taux de croissance de l'économie autour de la croissance potentielle, on arrive à un déficit de 5 à 6% du PIB en 2021/2022 ! Ceci implique une baisse des dépenses publiques de 80 à 100 milliards d'Euros par rapport à la tendance soit environ 30 milliards d'euros en absolu. Il est possible de baisser la dépense publique via des privatisations. Ceci ne change rien globalement pour le consommateur : il paye à une entité privée ce qu'il payait en impôts auparavant. Ceci peut juste

² Ce compte-rendu a été effectué en reprenant les données chiffrées de Patrick Artus..

améliorer la perception de la France par des instances internationales ou des investisseurs qui considèrent la dépense publique comme intrinsèquement mauvaise.

Le principal problème de l'Europe provient de l'hétérogénéité des niveaux de développement et de vie entre ses régions. Comme Paul Krugman l'avait bien montré dès 1992 dans son article « Lessons of Massachusetts for Europe », la construction européenne a renforcé les inégalités entre régions au lieu de faire converger les économies européennes. Comme le revenu par habitant dans le Massachusetts est le double de celui du Middle West, les économies européennes divergent : l'absence de risque de change pousse à la spécialisation. Les constructeurs automobiles allemands ne sont plus obligés de fabriquer des voitures dans chaque pays puisque les différents pays membres de la zone Euro ne peuvent plus dévaluer.

Ceci entraîne dans certains pays des réactions populistes ou le désir d'une autre Europe. A l'opposé, les pays les plus riches, qui continuent à s'enrichir, sont de plus en plus rétifs à la solidarité.

En outre, pendant les crises, les ajustements sont à la charge des pays en crise. En général, une crise provient d'un déficit de compétitivité qui est souvent compensé par une baisse des salaires et/ou des prestations sociales (notamment les retraites). Pour que ce mécanisme soit pleinement efficace, il faudrait que les pays les plus compétitifs augmentent leurs salaires concomitamment. Ceci est rarement fait !

Enfin, il n'y a aucune mutualisation du risque souverain ce qui engendre des crises spéculatives. De même, il n'y a pas d'assurance européenne des dépôts bancaires. Ces deux points sont totalement inacceptables par l'Allemagne et les pays d'Europe du Nord. Même si le système bancaire allemand est en crise (et donc pourrait profiter de ce genre de mesures en cas de crise), l'idéologie mercantiliste allemande couplée à l'ordo-libéralisme prévalent. L'Allemagne accumule donc les excédents extérieurs tout en maintenant sa demande intérieure à un faible niveau ce qui génère une épargne colossale. Auparavant, cette épargne était investie en Europe ; depuis, quelques années, l'épargne allemande

bénéficie aux pays hors d'Europe !

Le niveau de la dette (même en additionnant dette publique et dette privée) ne serait un problème que si les taux d'intérêt montaient fortement et dépassaient le taux de croissance de l'économie, or l'inflation reste contenue et les banques centrales sont très prudentes. Le risque lié à la dette semble limité sauf si une brusque flambée du cours du pétrole attisait fortement l'inflation qui entraînerait une forte hausse des taux d'intérêt.

• Quelles solutions ?

Les blocages quasiment idéologiques des pays du Nord de l'Europe (Allemagne, Autriche, Benelux) rendront difficile toute avancée politique majeure. Le Président Macron a fait des propositions fortes dans ce domaine : budget européen accru, un ministre des finances de la zone Euro, émission d'obligations de la zone Euro. Une partie de ce programme n'aboutira que s'il est possible de le transformer en mesures techniques comme l'évolution du Mécanisme Européen de Stabilité en « Fonds Monétaire Européen ».

L'Europe doit aussi s'interroger sur les réponses à apporter à l'offensive américaine. L'Euro est déjà une monnaie de réserve importante détenue par de nombreux acteurs financiers. Toutefois, il reste incapable de remplacer complètement le Dollar US.

L'Europe est souvent pieds et poings liés face aux diktats américains. Une des solutions est de se rendre moins dépendant des USA : émergence de champions européens (et changement de doctrine concernant la concurrence au sein de l'UE). Souvent, le critère pour interdire la construction de champions européens a été à court terme le maintien de la concurrence au bénéfice du consommateur, aux dépens de l'indépendance technologique.

Il faut avoir une vision à plus long terme et mettre en place un plan équivalent au plan « Made in China 2025 » qui vise à assurer l'indépendance technologique de la Chine dans de nombreux domaines pour pouvoir poursuivre une politique étrangère plus autonome.

LA PROTECTION SOCIALE, UN ENJEU DES REFORMES

Michel Yahiel¹

Pour l'ancien Conseiller social de François Hollande, les réformes sociales sont marquées par la recherche de conciliation entre les facteurs de solidarité collective et le renouveau d'un certain individualisme. Il en résulte des éléments de tension.

Comme souvent en la matière, on s'interroge peu, en France, sur les raisons pour lesquelles on réforme. On plonge directement dans la réforme. C'est vrai pour l'éducation, la défense, la justice. C'est donc vrai aussi en matière de protection sociale. Il arrive aussi que l'on réforme pour des raisons financières, au demeurant légitimes.

En ce qui concerne la protection sociale, il y a au fond, deux axes de réforme. Les vingt ou trente dernières années ont été marquées par des enjeux économiques et c'est nouveau, un registre financier, un besoin d'efficience, d'équité, d'efficacité et d'égalité ; notamment en matière de politique de santé en général ou liée au vieillissement, l'enjeu étant l'équilibre entre mesures collectives et prise en compte des critères individuels.

- Le registre financier

En France, le budget de la protection sociale au sens large, c'est-à-dire incluant les trois branches de la Sécurité Sociale, maladie, famille, vieillesse, retraite et chômage, représente un tiers du produit intérieur brut et arrive en tête tous pays confondus pour un financement public, tout juste derrière le Danemark qui a un système particulier.

C'est pourquoi les débats chez nous, depuis les ordonnances de 1967, sont souvent organisés pour faire des économies, ou au moins infléchir la pente des dépenses ou trouver une croissance mesurée.

¹- Directeur des retraites et de la solidarité à la Caisse des Dépôts, ancien dirigeant de l'IGAS et Président de l'ANDRH, fut le conseiller social, emploi et protection sociale du Président de la République de mai 2012 à mai 2017.

- Efficacité - Efficience

L'équité, consiste à essayer de faire mieux avec autant et à œuvrer pour plus d'égalité, notamment pour les seniors. Nous sommes une société vieillissante et le reste à charge pour les personnes âgées, tout particulièrement pour celles qui sont en maison de retraite, devient de plus en plus intolérable. Quelle que soit la tendance politique, même si la balance penche souvent d'un côté, chacun tente d'y remédier.

En ce qui concerne l'individualisation des droits sociaux, il y a toujours eu un certain équilibre entre solidarité, socle collectif des droits sociaux et individualisation des droits. Notre système de politique sociale demeure assez familialiste. En matière de retraite, par exemple, on s'intéresse à l'individu et à son environnement familial : seul ou en couple, a-t-il charge d'âmes ?

Pour cette raison, la réglementation française qui est d'une infinie complexité s'est attachée à déterminer des critères destinés à définir des catégories d'individus. C'est vrai pour l'indemnisation du chômage : âge, durée du travail... avec en parallèle, les régimes par répartition.

Tout le génie de Pierre Larroque en 1944-45 a consisté à faire en sorte que les cotisations payées aujourd'hui servent à payer les prestations du mois. En la matière, la capitalisation a donc encore fort peu de place. Nous avons un système macro-économiquement collectif et de tels risques sociaux, à 35% du PIB sont inassurables par une autre voie.

Michel Yahiel garde le souvenir de Claude Bébéar, Président d'AXA, à l'époque encore petite société d'assurances. Ce dernier avait dit qu'il voulait bien prendre en charge l'assurance maladie au premier franc, mais il s'est vite ravisé devant l'impossibilité de la chose. L'assurance santé représente 10% du PIB français, la retraite, 14 %.

L'approche mise en œuvre dès la libération par le plan Larroque comportait trois critères : unité, uniformité et universalité – les trois « U ». Ce que nous avons réussi depuis lors, c'est principalement l'universalité. Depuis 1978, tous les français ont les mêmes droits familiaux, comme en matière d'assurance maladie grâce à la CMU et à la protection universelle maladie : vous résidez en France de façon régulière, quel que soit votre statut, vous êtes assuré à l'assistance maladie (AME)².

Les trois « U » ont été mis en application très vite mais « unité » et « uniformité » n'ont pas duré plus d'un an puisque les agriculteurs et les indépendants ont refusé de rentrer dans le régime général, préférant une protection sociale plus réduite avec de moindres cotisations. Nous sommes ainsi, aujourd'hui, à la tête de 37 régimes de retraite. Record du monde battu.

• Vers l'individualisation ?

On pourrait dire que la tendance à l'individualisation est plus forte aujourd'hui qu'hier. Les symptômes en sont la mise en place d'un certain nombre de dispositifs dont le Compte Personnel d'Activité. L'idée d'un tel compte est d'apporter une clarification. Par exemple, que le droit au congé, à la retraite et éventuellement les congés parentaux puissent être mutualisés, comptabilisés et portés à la demande de la personne.

Les populations qui auraient le plus besoin de temps sont celles qui, aujourd'hui en ont le moins, notamment les femmes qui portent l'essentiel des charges de la vie familiale en sus de leur vie professionnelle. Cette idée du CPA était de rendre possible la mobilisation du temps soit pour faire une pause, soit pour s'occuper de sa famille, soit pour mener à bien un autre projet professionnel, le compte étant orienté vers la personne.

Plus proche de nous, le Compte Personnel de Formation, créé en 2015, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations fera que tout salarié sera gratifié de 5000 euros par an s'il travaille et de 8000 euros s'il est au chômage, ce qui lui permettra de

² AME : Aide médicale de L'Etat destinée aux étrangers en situation irrégulière

définir son projet professionnel et de repérer la formation qui lui convient et de s'y inscrire.

Ce qui est nouveau, c'est que la personne se retrouve souvent seule décisionnaire, alors qu'auparavant le raisonnement portait sur grandes masses réparties par des spécialistes. On est passé au niveau micro. Les minima sociaux sont de plus en plus individualisés, il y a plus de visibilité, de simplicité, moins de guichets divers et les droits doivent désormais être portables.

• Les enjeux

Il faut désormais concilier socle collectif et solidarité. Ce n'est pas incompatible. Pour les retraites, par exemple, envisagées par points, tout comme aujourd'hui l'ARRCO et l'AGIRC, ce qui compte c'est avant tout la solidarité et donc le maintien du principe de la répartition. Un tel système permettra à tout acteur de cotiser.

Ce qui est vrai pour les retraites est vrai aussi pour la maladie : les jeunes paient davantage pour les vieux, les familles réduites pour les nombreuses etc... La solidarité est liée au mode de financement des régimes sociaux. Jusqu'où alors faut-il individualiser ? Les plus gros risques sont ceux de la fracture possible liée à l'accessibilité numérique. Même améliorés, les processus, demeurent un peu compliqués. Les besoins d'accompagnement sont importants et la France pêche en ce domaine.

Quelle est la place du dialogue social dans tout cela ? Une réforme qui n'est pas adossée à du dialogue social ne peut pas fonctionner dans la durée. Le dialogue social, c'est en fait un ensemble : le niveau interprofessionnel, celui des branches, des entreprises, des établissements. Toutes les réformes doivent être expliquées et une organisation étatique qui ne reposerait pas sur les corps intermédiaires pourrait vite dériver vers d'autres formes de démocratie ou vers le populisme.

• Pour conclure...

France Stratégie avait beaucoup travaillé sur l'idée de revenir à l'universalité et ; si possible, à l'unité des droits et des devoirs et à élargir la protection des actifs. Étendre notamment l'assurance chômage à des gens qui démissionnent ou aux travailleurs

indépendants car ce qui compte, c'est l'activité. Peu importe le statut. Le métier, que l'on soit agent de maîtrise, avocat, employé ou ouvrier devrait donner des droits et des cotisations équivalents, tout particulièrement en matière de retraite. L'idée est d'aller vers un régime social qui concernerait tous les français, en tenant compte de leurs besoins individuels mais sur des bases totalement égalitaires.

Aujourd'hui et pour le moment, le principe du « un euro cotisé » pour « un euro payé » semble accepté, bien que chacun n'ait pas encore totalement compris qu'il y aurait des gagnants et des perdants. Néanmoins, l'idée générale d'équité progresse dans les esprits.

Quant à la notion de revenu universel, Michel Yahiel n'y adhère pas actuellement, considérant que ce dispositif est majoritairement défendu par des partis politiques ou par des cercles doctrinaux « qui ne sont d'accord sur rien » : La première option est libérale : on distribue 600, 700, ou 1000 euros mais on débranche les régimes sociaux solidaires et sauf accidents majeurs, on ne vous accorde plus les mêmes droits à l'assurance maladie, à la politique familiale, voire même à la retraite.

La seconde option est généreuse : ne rien changer à la politique sociale et y rajouter le système. Coût

pour la République : 300 milliards d'euros, 15 points de PIB, ce qui est insoutenable du point de vue économique.

Ce débat va-t-il rebondir ? A minima sans doute car le gouvernement actuel propose quelques actions pour uniformiser les droits AAH, APA etc. Est-on alors dans le collectif ou l'individuel ? L'égalité est-elle le forfait ? L'équité est-elle le forfait ? Le fait de renvoyer chacun sans accompagnement vers les nouveaux outils technologiques est-t-il la voie vers l'égalité ?

Pour conclure : au niveau européen, nous dit Michel Yahiel, le social tient peu de place dans l'espace communautaire. Il y a certes des normes importantes pour les produits de santé, quant à la santé au travail et en matière de coordination et de portabilité des régimes de protection sociale. C'est tout. La règle qui prime, c'est la règle nationale, ce qui conduit à des disparités importantes y compris dans les grands pays.

Une des réponses de l'avenir sera donc d'embarquer un peu plus de politique sociale, vieux rêve de Jacques Delors, dans la construction européenne, ce qui ne semble pas si facile dans le contexte actuel.

Synthèse par Jean-Michel Eychenne
membre du Cercle

TRIBUNE LIBRE

DONALD TRUMP UN ALLIE INATENDU POUR LA GAUCHE DE RUPTURE ?

Robert Bistolfi ¹

1. Même si l'imprévisibilité du président américain avait dès le départ alimenté les inquiétudes, le Sommet du G7 d'Ottawa, le 7 juin 2018 a néanmoins surpris tout le monde. Cela a paru tenir du western spaghetti, avec un Donald Trump plus brut et brute qu'un méchant de Sergio Leone. Critique du multilatéralisme, regrets de n'avoir pas les Russes à la table, désinvolture agressive... Le recensement serait long de toutes les entorses, de forme comme de fond, faites à une pratique conviviale qui, depuis

sa lointaine création par Valéry Giscard d'Estaing, avait présidé aux rencontres des chefs d'État des grandes économies industrialisées. Certes, les changements intervenus dans la distribution des puissances mondiales avaient quelque peu dévalorisé l'assise trop étroite de la rencontre (un G20 avait ainsi vu le jour sur initiative de Nicolas Sarkozy).

Les défenseurs du G7 traditionnel faisaient cependant valoir que sa spécificité était de réunir des pays à l'assise démocratique incontestable, et son utilité de confirmer périodiquement l'adhésion de

¹ Membre du Cercle

² Ecrit après lecture d'un texte de Pascal Lamy : Trump fracture l'Occident (Le Monde du 14 juin 2018).

tous au libéralisme économique et au libre-échange dans un cadre régulé mondialement par l'OMC. C'est tout cela qui a été ébranlé à Ottawa. Les réunions des « Sept » n'avaient certes pas vocation à produire des décisions, se rassurent cependant ceux qui pensent que, dans une économie mondialisée, l'imbrication des interdépendances est devenue telle que le « America First » de Donald Trump rencontrera plus ou moins rapidement ses limites. L'ancien secrétaire-général de l'OMC Pascal Lamy pointe ainsi tous les faits qui pourraient inciter l'exécutif américain (une fois les élections de mi-mandat passées) à une approche moins brutalement aut centrée.

Comme Pascal Lamy le rappelle, l'économie mondiale (est) désormais intégrée par des chaînes de valeur qui traversent de multiples frontières, et négliger les coûts d'une désintringation pourrait être source d'enchaînements régressifs multiples très dangereux. L'ancien directeur général de l'OMC n'exclut cependant pas un tel scénario noir, avec une fracture idéologique consommée. En rompant avec soixante-dix ans d'efforts orientés vers le renforcement d'un cadre multilatéral, l'on verrait alors des économies nationales plus repliées sur elles-mêmes, la situation s'accompagnant du retour à des accords bilatéraux avec leurs rapports de force.

2. On peut comprendre la logique d'ensemble qui sous-tend les craintes exprimées par Pascal Lamy ; mais cette logique libre-échangiste qui fait le pari d'une « mondialisation heureuse » à terme, d'aucuns la récuse car s'accommodant trop facilement de toutes les contraintes et coûts sociaux – au moins immédiats – d'économies nationales ouvertes aux quatre vents du monde libéral. Au-delà, on peut aussi s'opposer à ce monde là au nom d'un autre modèle politique, social, écologique, alternatif et égalitaire, fondé sur une logique opposée à celle du profit et de la concurrence généralisée. Il est vrai que ce modèle alternatif n'est pas parvenu jusqu'ici à imposer ses ruptures programmées. Anomiques, façonnées efficacement par l'idée que les interdépendances acquises (au plan de l'Union européenne, et également au plan mondial) interdisent toute remise en cause de la doxa libérale, les sociétés européennes (pour ne parler que d'elles),

sont résignées et subissent. Dans l'UE, la faiblesse et la dispersion des forces de rupture à gauche sont en effet évidentes. Les palinodies autour de l'Euro sont révélatrices d'un état de fait.

Le « Plan B » de Jean-Luc Mélenchon et des « Insoumis » n'écarterait pas un abandon de la monnaie commune au cas où « l'Europe » se refuserait à toute discussion visant à réformer le dispositif établi. Mais ce plan peine à prendre forme et à convaincre largement : ainsi, les discussions avec Die Linke ou avec Podemos n'ont pas réussi à faire réellement converger analyses et projets². C'est que, dans la gauche de rupture comme, à l'opposé, chez les populistes ultra-droitières, l'on hésite à affronter une remise en cause isolée de l'euro, du libre-échange établi et de certaines autres liaisons consolidées au plan européen. On sait que cela entraînera (dans un premier temps tout au moins, et avant que les pouvoirs récupérés au plan national ne permettent une certaine reconfiguration du modèle de développement établi), des tensions politiques et des régressions sociales qui mineront les adhésions populaires de départ³.

3. L'horizon semblait donc largement bouché, et d'abord à la gauche de la gauche. Le brutal abandon par Donald Trump de la vulgate libre-échangiste pourrait-il, de ce côté là, rouvrir paradoxalement cet horizon ? Pascal Lamy l'admet : Il est possible que l'intégration des principales économies mondiales ralentisse. Au plan européen, les évolutions sociétales au Centre-Est du continent comme en Italie (pourtant pays du premier cercle des Six) rendent improbable une rénovation ambitieuse du projet européen. Dans un tel schéma où, à partir des coups de boutoir du président américain, le capitalisme mondialisé serait remis en cause de l'intérieur même du système par des démarches de recentrage économique au plan national, peut-on espérer de cette nouvelle donnée qu'elle ouvre inespérément l'espace économique – et aussi, et surtout, les espaces politique et idéologique – pour des ruptures de gauche au plan des nations ?

Une nouvelle vie pour le souverainisme de gauche, dans une concurrence avec un populisme droitier et identitaire que l'absence de principes rendra redoutable ? Telle pourrait être l'une des

conséquences inattendues de la reconfiguration du jeu collectif dessinée par Donald Trump.

4. Le terme « populisme » est à assumer s'il désigne un progressisme qui part des aspirations des « petites gens » à la sécurité et à une vie digne, cela contre les possédants de tous les avoires matériels et symboliques. Mais lorsqu'on veut élargir l'analyse classique (marxiste) en passant de la classe ouvrière à une catégorie plus large mais aussi plus floue comme celle de « peuple », il importe plus que jamais d'être ferme sur les principes devant animer les mobilisations populaires. Dans la concurrence appelée à se durcir entre populismes (souverainismes) de gauche et de droite extrême, cette pierre de touche des principes est essentielle. C'est elle qui alimente les inquiétudes face à la situation italienne où la coalition au pouvoir associe dans la confusion le mouvement « Cinque Stelle » (porteur malgré ses ambiguïtés de certaines aspirations progressistes) et le parti identitaire d'inspiration néo-fasciste de Salvini.

L'expérience a montré que, dans ces coalitions ambiguës, c'est toujours la droite extrême qui l'emporte : le cas italien semble le démontrer une fois de plus qui voit Salvini s'imposer comme le poids lourd du gouvernement Conte.

Faut-il s'inquiéter dès lors, en France, de voir Jean-Luc Mélenchon abandonner tout sens des nuances dans sa dénonciation – par ailleurs bienvenue – des contempteurs trop bien-pensants du populisme ? On voit bien les urgences, et la nécessité de mobilisations populaires massives pour enfin

² Chez les forces populistes de droite et d'extrême-droite, on retrouve une hésitation et un patinage analogues : au FN, l'éviction du souverainiste Florian Philippot qui défendait clairement une sortie de l'Euro, est révélatrice de fortes craintes face aux déstabilisations immédiates à attendre d'une récupération nationale du pouvoir monétaire.

³ La prise en compte de ces risques et fragilités avait conduit Jacques Sapir à préconiser une alliance de circonstance entre gauche de rupture et extrême-droite lepéniste pour négocier une reconfiguration de l'ordre européen. Irréaliste idéologiquement, une telle idée met bien le doigt sur les faiblesses et les dangers de toute démarche nationale isolée : cette dernière requerrait une forte détermination collective dans la durée.

bloquer les destructions d'un libéralisme sans entraves, mais de là à faire feu de tout bois pour alimenter cette mobilisation, il y a des dérives auxquelles il faut résister.

Que penser de sa déclaration : « *Toute la presse eurobéate va faire bloc pour critiquer les "populistes italiens", fermer les yeux sur les violences allemandes, encourager le pire, c'est-à-dire celui de la normalisation de l'Italie aux diktats de Schaüble, Merkel et autres dominants allemands qu'on ne nommera bien sûr jamais de cette façon. (...) Berlin peine à trouver des marionnettes convaincantes en Italie pour garantir sa domination. Pour l'heure, les vainqueurs de l'élection n'ont pas encore fait leur capitulation à la Tsipras. Je forme le vœu que l'alternative populaire en Italie soit tranchante et n'apparaisse d'aucune façon comme un renfort des "eurobéats" ni comme des hésitants ou des supplétifs de la bonne société italienne horrifiée par l'audace populaire en quête de souveraineté.* » ?

Est-ce le même Jean-Luc Mélenchon qui, dans son discours de Marseille, lors de la campagne présidentielle de 2012, avait tenu un discours sans ambiguïté sur l'immigration (son axe était une ouverture fraternelle aux peuples du Sud et d'abord du Maghreb proche) ?

On sait très bien que, depuis, les données migratoires ont été bouleversées par un caractère massif appelé à perdurer, et que dans une Union européenne dont l'approche sur ce sujet est en plein délitement, une simple démarche d'ouverture non gérée deviendrait rapidement suicidaire sur le plan politique.

Construit sur les solidarités de développement entre les deux rives, le discours mélenchonien de base est d'ailleurs structuré et difficilement critiquable au plan des principes. Raison de plus pour être davantage circonspect dans le soutien à des populismes transalpins dont toutes les composantes – y compris les Cinque stelle – sont en totale dérive sur le sujet de l'immigration.

Robert Bistolfi
membre du Cercle

POURQUOI PROMOUVOIR LE NEOLOGISME INTERCONVICTIONNALITE ?

Philippe Lazar¹

La démocratie, que ce soit dans notre pays, en Europe ou de par le monde, est de plus en plus heurtée, critiquée, par des religions ou des idéologies qui lui dénie sa légitimité ou lui opposent d'autres formes de gouvernement, quand elle n'est pas usurpée. La laïcité est un des fondements de notre démocratie républicaine. Elle est mise en question. Or elle est un principe qui permet la délibération entre personnes aux convictions différentes, en les mettant sur un pied d'égalité. Mais elle ne connaît pas les mêmes développements dans d'autres pays.

Dans le but d'œuvrer au développement de la citoyenneté européenne, le G3i, groupe de travail et de réflexion, international, interculturel et interconvictionnel, constitué d'une quinzaine d'hommes et de femmes de nationalités, cultures, religions et de philosophies différentes, souhaite promouvoir et approfondir un concept novateur « d'interconviction », c'est à dire de dialogue entre convictions non partagées, sur un principe de non conflictualité.

Philippe Lazar, co président de ce groupe, a développé pour nous ce concept.

La discussion, non reprise ici², a mis en évidence le besoin de pouvoir construire une démocratie sur des principes communs sachant qu'ils ne conduisent pas nécessairement au consensus quant aux pratiques citoyennes.

• L'exposé

La laïcité française se définit par trois principes plus un soit : un droit ou des droits, une interdiction ou des interdictions (ex : le voile) :

- La liberté de conscience,
- La liberté d'expression
- L'égalité devant la loi

et la séparation des Églises et de l'Etat.

C'est une notion plutôt statique. La proposition du G3i est d'aller vers une notion plus dynamique qui serait d'organiser la discussion et l'action entre des personnes qui ont des convictions ou des croyances différentes, voire opposées, et ce, dans un espace public.

L'autre intérêt de cette initiative est de répondre à cette nécessité à l'international et surtout en Europe, de définir comment des personnes qui ont des convictions, des croyances, voire des religions différentes peuvent discuter entre elles pour établir quelque chose qui fait leur communauté sur l'essentiel des questions publiques, peut-être pas au niveau des représentations politiques, mais au niveau des assemblées locales, régionales ou interrégionales. Les questions que pose cette charte sont :

¹- Ancien Président de l'INSERM, Rédacteur en chef de la revue Diasporique

- Comment peut-on passer de convictions qui sont des idées, pensées personnelles ou collectives représentant une certaine certitude, une certaine vérité, à quelque chose qui confronte des vérités différentes ?

- Comment, dans une société où l'on confronte des convictions, on peut arriver à déterminer quelque chose qui soit juste et appropriable par la majorité ?

- Est-ce que l'organisation de discussions interconvictionnelles pourrait être un moyen d'ouvrir des chemins de paix ? Ce qui semble être aujourd'hui un objectif essentiel.

• L'origine du concept

D'où vient cette histoire de convictionnalité, de convictionnel ?

Le mot apparaît à la fin du siècle dernier quand Jacques Delors a parlé de la nécessité pour l'Europe « d'avoir une âme ». Il a alors utilisé ce terme d'interconvictionnel et de débats interconvictionnels. Dans une démarche volontairement laïque, un petit groupe (15 personnes de pays différents) proches au départ des chrétiens de gauche anticléricaux s'est constitué. Très préoccupés par la construction européenne, mais aussi très agacés par la seule consultation des groupes interreligieux qu'organisait le Conseil de l'Europe s'agissant des grandes questions morales et philosophiques, ce groupe a essayé de trouver un mot qui permettrait de

substituer à interreligieux un « inter autre chose », d'où le mot interconvictionnel.

L'intérêt pour ce terme résidait dans le fait qu'il s'opposait à interreligieux, mais le complétait par ailleurs.

Un premier colloque a été organisé en 2007 au Conseil de l'Europe, intitulé « Cohésion sociale dans une Europe multiculturelle » et un second en 2012 qui portait sur « Espaces et pratiques interconvictionnelles ».

Le concept était ainsi officiellement introduit dans le titre de la manifestation.

Alors, nous, Français avons le mot laïque et cette « merveille » qu'est la Loi de 1905. Nous pourrions en rester là et l'imposer à nos camarades européens. Il se trouve cependant que ceux-ci n'ont pas tous la séparation des Églises et de l'Etat. Donc, leur imposer comme façon de gérer ces relations ne peut convenir à tous. La France n'est toutefois pas cependant le seul pays où existe une distance entre les pratiques religieuses et la réalité sociale et politique du pays concerné.

Il est donc nécessaire de réfléchir à la façon d'agir. Et c'est là qu'intervient le mot « conviction » avec sa richesse et en même temps sa capacité d'extension de la réflexion sur la façon de gérer les différences essentielles. Pas seulement les différences entre croyants et non-croyants, entre croyance et non croyance, mais l'ensemble des différences qui sont la richesse fondamentale d'un peuple, d'une nation, d'un ensemble de nations et qui est la base même de sa structure et de son organisation démocratique. L'Art. 1 de la Charte donne la définition suivante d'une conviction :

« ...un assentiment personnel de l'esprit tout entier : raison, volonté et sentiment. Sa signification et son intensité se différencient selon qu'elle est de nature religieuse, sociale, politique, culturelle. Ce qui la distingue d'une simple opinion ou d'un préjugé c'est qu'elle ne s'élabore que de façon réflexive dans chacun de ces domaines d'expression ».

Autrement dit, ce concept de conviction est un concept important qui traduit la façon d'exprimer ce qui nous tient à cœur, mais pas seulement, qui nous tient aussi par raison et en tant que personne et citoyen.

Et l'on se pose alors la question de la façon dont les

convictions se construisent.

Elles viennent pour partie de la façon dont nous sommes environnés depuis notre naissance. Les contacts que nous avons avec nos environnements personnels divers où s'expriment des convictions différentes : relations familiales, et sociétales. Les convictions ne se construisent qu'au travers de la confrontation avec d'autres convictions. On ne peut définir une conviction sans parler des autres convictions et par conséquent des relations interconvictionnelles.

Et c'est là que l'on rejoint d'une certaine façon ce que pourrait être le principe de laïcité, appuyé par ce raisonnement, soit : un principe de reconnaissance de l'altérité et de ses apports.

Nous sommes ce que nous sommes par construction personnelle mais aussi par respect de constructions qui ne sont pas nécessairement les nôtres.

Il y a deux façons de cohabiter avec elles :

- Essayer d'en faire quelque chose, de vivre ensemble, de faire société

- Ou simplement de les ignorer

En d'autres termes le concept d'interconviction est générateur de possibilités très riches ; par rapport aux individus, mais aussi par rapport à l'organisation de la société parce qu'il impose de reconnaître que la seule façon de parvenir à s'entendre avec des gens avec lesquels on n'est pas d'accord, c'est de reconnaître qu'il y a des convictions différentes et qu'elles sont respectables.

• Manichéisme ou interconviction

D'une certaine façon on peut choisir entre le manichéisme et l'interconviction. Deux attitudes possibles :

- Rejeter ceux qui n'ont pas les mêmes convictions que moi

- Refuser le manichéisme et dire que personne ne détient la vérité, que chacun est en quête d'une vérité, de « sa » vérité » ; qu'il y a une multiplicité de « quêtes de vérité » qui se complètent. Ces vérités parfois contradictoires font partie de la réalité du monde tel qu'il est et pas du monde tel qu'il serait si tout le monde se ressemblait, ce qui serait d'une tristesse infinie.

Donc, le concept d'interconviction, ce néologisme dont on ne peut se passer – dépasse le seul problème de la confrontation des convictions. Il implique en soi la possibilité de dépasser la confrontation et de vivre,

POURQUOI PROMOUVOIR LE NEOLOGISME INTERCONVICTIONNALITE ?

de travailler ensemble, même si l'on a des convictions différentes. C'est exactement comme la laïcité.

La laïcité n'impose pas une façon particulière de se représenter le monde avec ou sans croyance. C'est une façon de dire que l'on peut avoir des convictions religieuses ou philosophiques différentes et quand même vivre ensemble, et se respecter.

La finalité de l'interconviction c'est de voir jusqu'à quel point le fait d'avoir des convictions différentes interdit complètement de travailler ensemble.

C'est là que l'argument qui m'est parfois opposé à propos de cette idée et qui consiste à dire que « tout ceci ne convainc que les convaincus » est faux.

Si on lance ce concept tel que je l'ai défini, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de gens qui seraient d'accord pour essayer de jouer le jeu non manichéen, c'est à dire de voir jusqu'à quel point on peut travailler avec des gens qui n'ont pas les mêmes convictions que vous. Je pense que c'est un élément absolument fondateur.

En conclusion sur ce point, je dirai que l'interconviction c'est peut-être l'outil qui peut permettre de faire revivre la démocratie. En la matière, nous vivons une période très difficile. Il y a dans le monde actuellement, de façon visible, une tendance évolutive qui ramène au système tribal : un chef, un sorcier. Le peuple suit le chef et le sorcier.

Nous avons donc un problème d'organisation de la démocratie. Le mot signifie : « le pouvoir du peuple », oui, mais comment se manifeste-t-il ?

Est-ce que le peuple a toujours raison ? Est-ce que le peuple avait raison de voter démocratiquement pour Hitler ? Est-ce que les français avaient raison de voter démocratiquement pour Mr Pétain ?

HOMMAGE à Antoine SFEIR

Lors de la séance du 4 novembre, les membres du Conseil d'Administration du Cercle Condorcet de Paris ont tenu à rendre un hommage particulier à Antoine Sfeir, créateur de l'Observatoire de la laïcité, décédé le 30 octobre dernier qui a fait bénéficier à plusieurs reprises le Cercle de ses actions en faveur du dialogue entre les cultures et les religions ainsi que de sa parfaite connaissance du bassin méditerranéen.

Est-ce que les Italiens etc etc...

Autrement dit, la question de la relation du peuple au pouvoir est posée et je pense qu'une bonne façon d'essayer de rassembler le plus possible de gens autour de l'idée : « on peut travailler ensemble, même si l'on est pas complètement d'accord » est la seule façon de résister aux extrêmes qui tendent à nous remettre dans la situation précédemment décrite.

La question que je pose est de savoir si le manichéisme traditionnel (pour être clair : clivage gauche/droite – qui n'est pas le seul), si ce manichéisme traditionnel est de nature à répondre aux risques que subissent actuellement les sociétés démocratiques avec cette convergence vers l'idéologie du chef.

De ce point de vue le concept d'interconvictionnalité peut constituer – à condition d'être bien compris – une façon extrêmement efficace de dépasser les clivages existants qui sont certes enrichissants, qu'il faut respecter, qui ne sont pas nécessairement des oppositions absurdes, obtuses qui font que lorsqu'une certaine opinion s'exprime, l'opinion adverse, manichéenne détruit complètement l'intérêt de l'opinion exprimée.

Il y a donc un vrai problème et il semble, nous dit Philippe Lazar, que le concept d'interconvictionnalité bien compris et bien utilisé est de nature à aider à dépasser cette simplification abusive de l'organisation sociale qui ne correspond plus au monde d'aujourd'hui.

— Synthèse¹ par Françoise Le Berre,
membre du Cercle

²- Le script complet de cette plénière incluant le questionnement est disponible sur le site du Cercle à l'adresse <http://cercle-condorcet-de-paris.org>

Lettre du Cercle Condorcet de Paris, 3 rue Récamier-75341 Paris Cedex 07, Tel: 01 44 67 98 93

Email : frcs.le-berre@orange.fr

Site: <http://cercle-condorcet-de-paris.org>

Directeur de la publication : Bernard Wolfer

Impression : Dejalink

Responsable de la rédaction : Jean-Michel Eychenne